

# Collège du Val de Vire : fin du combat judiciaire

Après le rejet du recours contre la fermeture de l'établissement par le tribunal administratif de Nantes, début juin, le collectif Non à la fermeture du collège du Val de Vire reste en alerte.

## La mobilisation

Le 8 septembre 2024 restera une date particulière pour le collectif Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire. Trois ans plus tôt, l'annonce de la fermeture de l'établissement avait profondément marqué les personnes encore mobilisées, comme Nathalie Michaux, trésorière du collectif. « **Il y a eu la sidération, et dès le lendemain, la mobilisation.** »

« Je suis dégoûtée »

Mais le printemps 2025 n'a pas apporté les bonnes nouvelles espérées par le collectif. Début juin, le tribunal administratif de Nantes a rejeté le recours du collectif opposé à la fusion des collèges du Val-de-Vire et Emile-Maupas contre la décision du tribunal administratif de Caen, qui avait validé la fermeture du Val de Vire en février 2024. « **On a cru qu'à Nantes, la justice prendrait en compte nos arguments** », explique Nathalie Michaux lors de l'assemblée générale exceptionnelle rassemblée samedi 28 juin, au gymnase du Val-de-Vire. « **Je suis dégoûtée.** »

Le collectif peut continuer la procédure judiciaire avec un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État, mais la résignation s'est installée dans les rangs. « **Mon objectif, c'était de gagner ce combat, mais on y a déjà perdu beaucoup. Si on veut continuer, pas sûr que cela serve vraiment** », dit Cyril Le Roux, président du collectif. « **L'appel au Conseil d'État jugera sur la forme et non le fond. Nous avons fait tout ce que l'on pouvait faire pour démontrer que cette décision était catastrophique pour les élèves** », regrette Nathalie Michaux.

La dizaine de membres présents de l'association a donc voté la fin du combat judiciaire, et ainsi acté la fermeture du collège. Mais le collectif veut encore faire entendre sa voix, notamment sur les difficultés du collège Maupas, qu'ils estiment au moins en partie liées à la fusion avec le Val-de-Vire : classes et restauration surchargées, harcèlement scolaire, manque de cohésion entre les groupes d'élèves et de professeurs des deux anciens établissements...

« **Comme usager du collègue, on ne peut pas se satisfaire d'un tel fonctionnement**, souligne Nathalie Michaux. **Les adultes de l'établissement font ce qu'ils peuvent pour colmater les brèches. Mais l'institution manque complètement à ses devoirs.** »

Faire évoluer le collectif

Le collectif a donc voté pour l'écriture d'une lettre ouverte. « **Les élus ne nous ont pas aidés et n'ont jamais bougé le petit doigt** », fulmine Cyril Le Roux.

En janvier, lors des vœux de Vire Normandie, Élisabeth Borne, la ministre de l'Éducation nationale, avait promis au collectif de le recevoir ; au jour de l'assemblée, l'ancienne députée de la circonscription n'avait pas donné de date de rencontre.

Cette lettre sera-t-elle un baroud d'honneur ? Le collectif se reverra en assemblée générale en fin d'année. Une décision sera alors prise sur la continuité de l'association. Certains membres prônent l'idée de faire évoluer le collectif vers la défense du collègue Maupas, d'autres vers le soutien d'autres collèges menacés de fermeture.

Une chose est sûre : « **On n'est pas morts, on reste vigilants et en alerte** », affirme Cyril Le Roux.

Baptiste ALLAIRE.



Élise Montécot, Nathalie Michaux et Cyril Le Roux, trois membres du collectif Non à la fermeture du collège du Val de Vire. Ouest-France